

# "Renens qui bouge"

Autor(en): **Curtat, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **73 (2001)**

Heft 3

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129872>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## « RENENS QUI BOUGE »

**Pour Anne-Marie Depoisier, syndique de Renens depuis 4 ans après avoir été 12 ans municipale, une part non négligeable de l'action communale précède ou accompagne les propositions de Droit de Cité. Avec elle, nous entrons dans le détail des projets de « Renens qui bouge », une entité vivante de 18.000 habitants.**

*Par rapport aux enseignements apportés par les initiatives de Droit de Cité comment votre commune se situe-t-elle ? Est-ce qu'elle retient tout ou partie des propositions avancées par ce groupe ?*

- Je dirai que la commune n'ignore pas le travail de Droit de Cité. C'est si vrai qu'à la conférence de présentation de l'étude de ce groupe sur le secteur de la gare de Renens, j'étais présente ainsi que plusieurs élus. Pour le reste, le rôle naturel d'une municipalité est d'anticiper l'avenir et nous y avons souscrit par une série d'actes.

*Plus précisément lesquels ?*

- A l'issue du gros travail de planification qui a abouti à l'édition du plan directeur de la commune en 1997 nous avons lancé une étude sur le centre confiée à trois jeunes bureaux d'architectes. Ces documents nous ont été remis récemment et nos services en font une synthèse qui sera présentée au Conseil communal en juin.

*Est-ce que d'autres projets concernent la zone de la gare ?*

- La simple lecture d'un plan permet de mesurer l'importance de la gare, plus précisément des terrains CFF qui débordent en direction du centre de notre agglomération. Il y a longtemps qu'une large part de cette infrastructure n'a plus son emploi. Il a fallu un certain nombre de pressions économiques pour que les CFF envisagent de valoriser ces terrains que les locomotives ne « labourent » plus depuis une génération. Cet état d'esprit nouveau prend pour nous un tour précis : il s'agit de savoir à quelles conditions la commune pourrait acquérir une bande de terrain qui touche à la rue de Lausanne sur 800 mètres de long et 80 de large. Cette imposante

parcelle permettrait d'accroître notablement la capacité d'accueil de la commune en ce qui concerne l'artisanat, le commerce petit et moyen, enfin le logement dans les zones éloignées du bruit de la circulation.

*Qu'est-ce que vous attendez précisément de la gare ?*

- Davantage de trains directs qui s'arrêtent à Renens ce qui faciliterait une desserte cohérente du secteur des hautes écoles par le métro (TSOL) à partir des gares de Lausanne et Renens. A l'instar de Droit de Cité nous sommes convaincus que la clé du changement passe par la gare. Ce qui implique certains travaux (passerelle, liaison sous voie améliorée, escalators, etc.) pour le confort des voyageurs.

*Autour de la gare, les anciennes infrastructures peuvent-elles connaître une nouvelle vie ?*

- On doit tenir compte du fait que le dépôt des locomotives, comme le silo, sont des bâtiments classés. L'idée de transformer l'antique dépôt en centre culturel peut séduire. Pour le silo, qui a fonctionné comme tel jusqu'à ces derniers mois, nous n'avons pas de projet à avancer. Rappelons que toutes ces constructions, y compris les vieux hangars essaimés côté Chavannes, demeurent propriété des CFF, sauf le silo.

*Revenons dans le secteur central de la commune avec son cœur Place du Marché, rue de la Mèbre, la rue Neuve piétonne. Sur le plan, cette zone forme un arc délimité par les rues de Crissier, de Lausanne, de l'Avenir, l'avenue du 14 avril figurant la corde. Quels sont vos projets dans ce secteur ?*

- C'est là précisément, en osmose avec le courant généré par la gare, que la commune entend mettre en œuvre les idées des trois jeunes bureaux d'architectes évoqués plus haut. Pour une bonne part nous sommes propriétaires de ces parcelles qui appellent rénovation et redistribution. Nous avons conscience que le casuel n'a pas été bien interprété en créant une rue piétonne à la rue Neuve et nous voulons atténuer les effets de

ce choix en répartissant judicieusement les nouveaux dispositifs d'arrêts des bus.

*Très concrètement qu'est-ce qui peut changer dans ce secteur ?*

- L'ambition de la municipalité tient en quelques mots : des habitants mieux logés, des commerces à taille humaine qui traduisent mieux la diversité de notre population, des associations actives qui dynamisent la communauté. Dans une ville, comme au théâtre, il faut un texte, un lieu, un événement. Le texte ce sont les projets qui vont être bientôt publiés, le lieu il est décrit, l'événement il reste à inventer. Et nous y travaillons.

*Dans ces changements à venir les transports publics sont peu évoqués...*

- Pourtant ils sont présents. Nous avons parlé des transports publics qui passent par la gare. On doit évoquer aussi les nouveaux dispositifs des TL concernant plus précisément le quartier du centre. Le changement significatif c'est l'inversion du trajet des trolleybus sur la part du trajet rue de Crissier/rue de Lausanne qui est aujourd'hui à sens unique. Ce dispositif va permettre de créer de nouveaux arrêts qui irrigueront mieux le centre défini plus haut comme un arc fermé par la corde du 14 avril. Dans le sens Nord-Sud, le N° 36 Prilly-Saint-Sulpice, avec un cheminement bien étudié, desservira beaucoup mieux et à plus haute cadence les quartiers récemment construits.

*Dernier volet sur lequel Droit de Cité apporte un éclairage : les trajets piétonniers. Quelle est la position de la municipalité ?*

- Une attention égale à celle des correspondants cités, avec un bémol toutefois : nous devons affronter des réalités prosaïques, des réticences bien humaines, des craintes fondées ou pas, tout ce qui compose aussi le « texte » d'une communauté. Et la bonne volonté ne suffit pas toujours pour mettre ce texte en musique. Ou en harmonie si vous préférez.

*Propos recueillis par Robert Curtat*